



## *Annexes*

## **GROUPE DE PILOTAGE NATIONAL 2001**

réuni, salle condorcet, au ministère de l'Éducation nationale,  
mercredi 13 septembre 2000 de 9 heures à 11 heures

### ***Organismes professionnels de la presse écrite***

- Fédération nationale de la presse française : M. Alain Boulonne, président ; M. François Devevey, directeur-général.
- Syndicat de la presse parisienne : M. Yves de Chaisemartin, président ; M. Laurent Dubois, directeur, Mlle Sabine Ozil.
- Syndicat de la presse quotidienne régionale : M. Jean-Louis Prévost, président ; M. Jean-Pierre Delivet, conseiller.
- Syndicat des quotidiens départementaux : M. Alain Boulonne, président ; Mme Agnès Rico, directrice.
- Syndicat professionnel de la presse magazine et d'opinion : M. François d'Orcival, président ; M. Paul Miguel, directeur.
- Syndicat de la presse magazine d'information : M. Marc-Noël Vigier, président ; Mme Pascale Marie, directrice.
- Fédération de la presse périodique régionale : M. Bernard Bienvenu, président ; Mme Ismène Vidal, directrice, Mme Florence Pelnard.
- Fédération nationale de la presse d'information spécialisée : M. Lionel Guérin, président ; M. Franck Salomon, chargé du développement.
- Syndicat de la presse des jeunes : M. Patrice Amen, président ; M. Francis Vernhes, conseiller.

### ***Agence de Presse***

- Agence-France Presse : M. Bertrand Evno, président-directeur général ; Mme Agnès

Caradec, directrice de la communication ; Mme Sybil de Guitaut, M. Yves de Saint-Jacob, rédacteur en chef, Mme Sophie Wronecki.

### ***Messageries, dépositaires et diffuseurs de la Presse écrite***

- Messageries Lyonnaises de presse : M. Georges Lussier, directeur, M. Eric Tsuroupa MLP Paris.
- Union nationale des diffuseurs de presse : M. Jean-Pierre Marty, président ; M. Philippe Di Marzio, directeur adjoint.

### ***Associations professionnelles Presse École***

- Association presse-enseignement : Jean Miot, président, Mme Valéry-Élisabeth Dechartre.
- Comité d'information pour la presse dans l'enseignement : M. François d'Orcival, président.
- Association régions presse enseignement jeunesse : M. Philippe Amyot d'Inville, président.

### ***Presse audiovisuelle publique***

- *France télévision* : M. Marc Tessier, président-directeur général.
- *France 2* : Mme Michèle Cotta, directrice générale, Mme Aubry Edler, journaliste.
- *France 3* : M. Rémy Pflimlin, directeur général, M. Marc Meimon, rédacteur en chef.
- *Radio France* : M. Bruno Denaes, rédacteur en chef à *France Info*, représentant le secrétaire général de l'information.

- *La Cinquième* : Mme Marie-Anne Bernard, directrice déléguée aux programmes.

***Ministère de l'Économie,  
finances et industrie (La Poste)***

M. Claude Bourmaud, président, M. de Pastor, responsable du Projet-Presses, Mme Béatrice Ginoux de Fermon.

***Ministère de la Culture  
et de la Communication***

- M. Bernard Montanier, conseiller technique.
- Service juridique et technique de l'information et de la communication (SJTI) : M. Christian Phéline, chef du service ; M. Pierre Balluteau, sous-directeur de la presse écrite et de l'information ; M. Jacques Louvier, chef du bureau du régime juridique de la presse écrite ; Mlle Axelle Hovine, adjointe au chef de bureau, Mme Florence Levy.

***Ministère  
de l'éducation nationale***

- M. Hussenet, directeur-adjoint du cabinet
- Mme Monique Akoun, conseiller technique.

- Mme Geneviève Becquelin, doyenne de l'inspection générale, M. Jean-Michel Croissandeau, IGEN.

• M. Jean-Paul de Gaudemar, directeur de l'enseignement scolaire, Mme Christine Fauqueur, DESCO-A11, Mme Jacqueline Bloas-Gonin, DESCO-A9.

- Mme Hélène Bernard, directrice de l'administration.

• M. Alain Thyreau, chef de la mission à la communication, Mmes Chantal Desnoues et Jacqueline Dahan, bureau de Presse.

- M. Roger-François Gauthier, directeur général, Mme Evelyne Lattenzio, chargée de mission, Centre national de documentation pédagogique.

• M. Jean-Marie Dupont, président du Conseil d'orientation et de perfectionnement du Clemi.

- M. Jacques Gonnet, directeur, Centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information, M. Benoît Menu, coordonnateur général.

***À titre consultatif***

Mme Aralynn Abare Mc Mame, directrice des programmes éducatifs, Association mondiale des journaux.

## **CIRCULAIRE N°2000-183 DU 25 OCTOBRE 2000**

### **PRÉSENTATION**

La douzième *semaine nationale de la presse dans l'école* aura lieu, en France métropolitaine, du **lundi 12 au samedi 17 mars 2001**.

Dans les DOM-TOM, les dates et les modalités de la *semaine* sont arrêtées par chaque recteur.

La *semaine de la presse dans l'école* s'adresse aux enseignants volontaires et à tous les élèves, de l'école maternelle à l'université. Elle permet aux élèves d'approfondir leur connaissance critique et raisonnée des messages médiatiques tout en leur donnant le goût de l'information. Temps fort d'une véritable éducation aux médias d'information, la *semaine de la presse dans l'école* s'inscrit tout naturellement dans la formation du citoyen. La part croissante de l'information dans la vie quotidienne rend, en effet, indispensable l'apprentissage d'une lecture critique et raisonnée des médias, c'est un enjeu de démocratie.

Pour le système éducatif, il s'agit d'accueillir les médias d'information dans toute leur variété et leur pluralisme : d'abord la presse écrite, mais aussi la radio, la télévision et Internet, enfin la parole des jeunes quel qu'en soit le support.

Comme chaque année, la presse écrite offre des exemplaires de journaux et magazines aux établissements qui en font la demande. Avec ces exemplaires, ainsi que les divers titres qu'ils se procurent par leurs propres moyens, en particulier toute la presse étrangère, les enseignants peuvent entreprendre de multiples activités pédagogiques liées à l'information : ériger des kiosques présentant aussi bien les journaux et magazines reçus que la presse faite par les jeunes, concevoir des ateliers d'analyse de la presse écrite, audiovisuelle ou électronique, réaliser des revues de presse, organiser des débats et conférences, participer à des visites d'entreprises, fabriquer des journaux scolaires, monter des expositions, lancer des concours, mettre en ligne des journaux électroniques...

### **THÉMATIQUE**

Pour favoriser la maîtrise des langages – lecture, écriture mais aussi expression orale et éducation à l'image – il est proposé aux enseignants, cette année encore, de travailler sur « l'analyse et la production de messages d'information écrits, parlés, télévisés ou électroniques ».

### **UN LIVRET « PRESSE ET JUSTICE »**

À l'occasion de la 12<sup>e</sup> édition de la *semaine de la presse dans l'école* sera réalisé, en complément de l'habituel dossier pédagogique, un livret spécifique sur le thème « Presse et justice ». Il s'agit de proposer une douzaine de fiches pour donner aux enseignants les moyens concrets de sensibiliser les élèves au traitement de la justice dans les médias.

Parmi les thèmes envisagés : le juste et l'injuste, la liberté de la presse, la justice qui protège et la justice qui punit, la liberté de l'information, le droit à l'image, la présomption d'innocence, les médias et les mineurs, médias et institution scolaire, médias et prison, le temps des médias et le temps de la justice, les thèmes de la justice qui apparaissent dans les médias...

Chaque fiche présentera l'aspect législatif ou réglementaire du thème (accessible sans formation juridique) et le regard d'un professionnel des médias. Des questionnements pédagogiques et des pistes de travail accompagneront l'ensemble.

Ce livret est conçu en étroite collaboration avec le ministère de la Justice.

### **UNE ACTIVITÉ DE PARTENARIAT**

Initiative du ministère de l'Éducation nationale, la *semaine de la presse dans l'école* est organisée en étroite partenariat avec l'ensemble des professionnels de l'information, le ministère de la culture et de la communication et son service juridique et technique de l'information (SJTI).

La *semaine de la presse dans l'école* est placée sous la responsabilité des recteurs d'académie.

Elle est coordonnée, au titre du ministère de l'Éducation nationale, par le CLEMI (Centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information), 391 bis, rue de Vaugirard, 75015 Paris, téléphone : 01 53 68 71 00, télécopie : 01 42 50 16 82, Internet : <www.clemi.org>, mél : <semaine-presse@clemi.org>, en étroite liaison avec les directions du ministère de l'éducation nationale, le CNDP <www.cndp.fr> et son réseau décentralisé.

Une cellule de pilotage académique sera constituée sous l'autorité du recteur dans les centres régionaux et départementaux de documentation pédagogique, en relation avec les coordonnateurs académiques du CLEMI. Cette cellule sera chargée de l'organisation matérielle et du suivi pédagogique de la semaine. Elle pourra aussi intégrer, ponctuellement, les professionnels des médias particulièrement investis dans l'opération.

#### LES MODALITÉS PRATIQUES

Cette année, pour prendre en compte les observations des enseignants, les modalités de distribution de la presse écrite évoluent. Tous les journaux et magazines à diffusion nationale seront envoyés par la poste, sous deux formes :

- un « colis-poste » livré en deux temps : le vendredi 9 mars pour les mensuels et le lundi 12 mars pour les hebdomadaires et les quotidiens ;
- des envois à l'unité pour la presse quotidienne et les magazines dont les éditeurs n'ont pas souhaité faire partie du « colis-poste ».

Les établissements scolaires pourront réserver, au maximum, 60 titres. Cette limitation a pour objectif de mieux répartir le nombre de titres entre les établissements. En effet, l'an passé, certains ont reçu plus de 150 titres et d'autres, les plus nombreux, quelques dizaines.

Dans le cadre de cette nouvelle organisation, les entreprises de presse et La Poste ont décidé de se partager les frais d'expédition des exemplaires. Ces nouvelles modalités conditionneront donc la participation de certains éditeurs.

#### POUR PARTICIPER À LA SEMAINE DE LA PRESSE DANS L'ÉCOLE

Un seul moyen : le minitel, un seul code : 36 14 EDUTEL, mot clé PRESSE.

Les enseignants qui n'ont pas accès au minitel sont invités à contacter leur inspection académique ou leur CRDP-CDDP, qui pourront les inscrire.

L'inscription sur Internet n'est pas encore possible. Cependant les enseignants trouveront sur le site du CLEMI : <www.clemi.org> de très nombreuses informations pratiques et pédagogiques pour préparer la *semaine de la presse dans l'école*: les coordonnées de tous les médias inscrits, des fiches pédagogiques des années passées, des liens avec les différents partenaires de l'opération et les informations de dernière minute.

Les établissements scolaires s'inscrivent du jeudi 11 janvier 2001 à 14 heures au vendredi 2 février à 18 heures ; les médias d'information s'étant inscrits préalablement du lundi 27 novembre au vendredi 22 décembre 2000. Sur le minitel, 36 14 EDUTEL, mot clé PRESSE, les enseignants choisissent et réservent des titres (un exemplaire par titre et par établissement scolaire dans la limite de 60 titres). À l'issue de l'inscription, un code personnel attribué par EDUTEL valide la participation de l'établissement.

Environ dix jours après leur inscription, les enseignants reçoivent, à l'adresse qu'ils ont indiquée sur le minitel, un « bon de retrait » confirmant leur inscription, deux affiches, le dossier pédagogique conçu par le CLEMI, le livret spécial « Presse et justice » et un cahier d'évaluation.

Lors de la 11<sup>e</sup> édition, en mars 2000, 3,8 millions d'élèves et 255 698 enseignants répartis dans 12 717 établissements scolaires ont participé volontairement à la 11<sup>e</sup> *semaine de la presse dans l'école*. L'an passé, 745 médias ont été leurs partenaires : 440 quotidiens et magazines d'information ont offert environ 1 800 000 exemplaires aux établissements scolaires. 234 stations de radio, 71 télévisions et agences de presse se sont aussi associées à l'événement.

#### POUR ORGANISER

##### LES ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES

La *semaine de la presse dans l'école* laisse toute initiative pédagogique aux équipes éducatives. Les enseignants doivent contacter directement les professionnels des médias qu'ils souhaitent accueillir. Leurs adresses seront disponibles sur EDUTEL mot clé presse et sur le site Internet du

## ANNEXES

CLEMI <www.cleml.org>. Les professionnels des médias sont très sollicités pendant la *semaine* et désirent pouvoir répondre au mieux à la demande des enseignants et des élèves. Il est donc conseillé aux enseignants de bien définir le thème de la rencontre, de préparer un ordre du jour, de recenser les questions des élèves... sans négliger les détails matériels (quel jour ? quelle heure ? où ? avec combien d'élèves ? de quel âge ?...).

Rien n'interdit aux établissements scolaires de prolonger la *semaine* si l'emploi du temps des journalistes est trop rempli et dans la mesure où le chef d'établissement donne son accord.

### MISE EN GARDE IMPORTANTE

Le choix des titres doit être fait avec le plus grand soin, uniquement par le responsable pédagogique du projet et sous sa responsabilité. En effet, tous les titres vendus chez les marchands de journaux sont susceptibles de participer à la *semaine*, quels qu'en soient l'opinion, l'illustration, le contenu rédactionnel ou la ligne éditoriale. Aussi est-il fondamental que ce choix corresponde à un réel projet pédagogique et que cette activité soit menée en respectant le pluralisme des opinions et la sensibilité des élèves. La *semaine de la presse dans l'école* n'a pas pour finalité de faire la promotion de tel ou tel titre ou d'un courant de pensée. Il s'agit, à cette occasion, de passer tous les médias au crible de l'intelligence et de bien montrer aux élèves l'importance d'une lecture critique des moyens d'information par la mise en perspective et la comparaison des informations. Cette année la participation de sites Internet doit encore renforcer cette distanciation et ce questionnement sur l'origine des informations qui sont mises à la disposition des enseignants et des élèves.

Concernant la participation de la presse d'opinion, la *semaine de la presse dans l'école* doit être l'occasion de former des esprits indépendants et responsables, ouverts aux idées de liberté, de justice, de tolérance et de solidarité. C'est la force de notre démocratie que d'accueillir des opinions parfois gênantes et d'en

débattre sur la base de la prise en compte de la dignité des élèves et le respect des lois de la République.

### LES TROIS PRINCIPES DE LA SEMAINE

#### DE LA PRESSE DANS L'ÉCOLE

##### • Le partenariat

Plusieurs institutions s'associent pour la *semaine* : le système éducatif, les médias d'information et La Poste. Chacune d'elles est responsable de son domaine d'activité. L'école assure l'accueil des moyens d'information et le travail pédagogique avec les élèves (débat, ateliers...) ; les éditeurs de presse garantissent le nombre et la date de parution des quotidiens et des magazines mis à la disposition des établissements. La Poste gère l'acheminement des exemplaires.

##### • Le volontariat

Chaque établissement scolaire ou média est libre de participer, ou non, à la *semaine de la presse dans l'école*. Chacun décide de son degré d'implication.

##### • La gratuité

Pendant la *semaine de la presse dans l'école*, enseignants et professionnels de l'information acceptent de donner beaucoup de temps et d'argent pour que la *semaine* soit une réussite et pour que les élèves découvrent le pluralisme et la variété de la presse française.

Il est souhaitable que le plus grand nombre d'élèves et d'enseignants des écoles, des collèges, des lycées et des établissements de formation participent à la douzième *semaine de la presse dans l'école*. Nous confirmerons ainsi l'aptitude du système éducatif à s'ouvrir au monde qui l'entoure à partir d'un solide projet pédagogique et nous démontrerons aussi sa capacité à former les citoyens de demain.

Pour le ministre de l'éducation nationale  
par délégation,  
La directrice de l'administration  
**Hélène BERNARD**

## Accord cadre entre le ministère de l'Éducation nationale et l'ARPEJ (Association régions presse enseignement jeunesse)

### Article 1- Déclaration de principe

Le ministère de l'Éducation nationale s'efforce de développer chez les jeunes une prise de conscience des valeurs de la République à travers une éducation à la citoyenneté. Les mesures qui entrent en vigueur à la rentrée 2000 vont dans ce sens : qu'il s'agisse du développement interdisciplinaire de l'éducation civique, juridique et sociale, ou du nouveau statut des lycéens avec l'élection au suffrage direct des conseils des délégués pour la vie lycéenne. L'éducation aux médias tient une place déterminante dans cette démarche.

Le Syndicat de la presse quotidienne régionale, qui délègue à l'Association régions presse enseignement jeunesse toutes ses actions dans ce domaine, s'efforce d'apporter tout l'appui de ses 33 membres à l'éveil des jeunes à la citoyenneté. En effet : « apprendre le journal » permet de mieux comprendre les médias et « apprendre avec le journal » de mieux comprendre le fonctionnement de la cité, de la commune au monde. La valeur pédagogique du recours aux quotidiens régionaux et à l'intervention de journalistes dans les établissements scolaires est désormais unanimement reconnue, notamment lors de la Semaine nationale de la presse dans l'école, annuelle.

### Article 2 - Actions

L'ARPEJ est habilitée à mener des actions d'animation et de formation dans le cadre du système éducatif, en liaison avec tous les organismes concernés. En particulier par le CLEMI (Centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information), le CNDP (Centre national de documentation pédagogique) et ses centres locaux, les IUFM (instituts universitaires de formation des maîtres), les services rectoraux de formation continue et les corps d'inspection. Elle

Pour le ministère de l'éducation nationale,  
Jack LANG,  
ministre de l'éducation nationale

travaille également avec les associations parascolaires reconnues.

Le ministère de l'Éducation nationale apporte son patronage à l'ARPEJ dans ses actions en cours :

- « La presse des régions », avec le CNDP dans Textes et documents pour la classe, une sélection d'articles à usage pédagogique ;
- « L'enfant écrit la Ville » et « Les jeunes écrivent la France » avec le ministère de la ville, le CLEMI, J.Presse et le soutien d'EDF pour la mise en valeur de l'expression des jeunes dans les journaux et le développement de la lecture ;
- « La semaine nationale de la presse dans l'école » avec le CLEMI pour mettre en exergue la lecture de la presse comme outil pédagogique de base dans l'éducation aux médias ;
- La formation des enseignants, notamment dans les IUFM en formation initiale mais aussi dans les actions de formation continue.

### Article 3 - Modalités

Les actions susmentionnées feront ou ont déjà fait l'objet de conventions séparées :

- avec le CNDP pour « La presse des régions » ;
- avec le ministère de la ville pour « L'enfant écrit la Ville » ;
- avec le CLEMI pour la formation des maîtres, la parole des jeunes, la *semaine de la presse* ;
- avec J.Presse pour l'expression des lycéens ;
- avec EDF pour « Les jeunes écrivent la France ».

Toutes nouvelles actions, y compris impliquant les nouvelles technologies et ayant des objectifs conformes à la déclaration de l'article 1, pourront faire l'objet d'avenants à la présente convention.

Fait à Paris, le 3 octobre 2000

Pour l'ARPEJ, Jean-Louis PREVOST,  
président du Syndicat de la presse  
quotidienne régionale,  
vice-président de l'ARPEJ

# SYNTHÈSE NATIONALE 2001

Nbre d'élèves : 3 807 954			Nbre d'établissements : 11 634			Nbre de professeurs : 255 698		
		%			%			%
Écoles	631 359	16,58	Écoles	4 605	39,58	Écoles	33 983	13,29
Collèges	1 790 119	47,01	Collèges	4 229	36,35	Collèges	108 773	42,54
Lycées prof.	416 209	10,93	Lycées prof.	1 059	9,10	Lycées prof.	35 031	13,70
Lycées	970 267	25,48	Lycées	1 302	11,19	Lycées	77 911	30,47
			CRDP/CDDP	89	0,76			
			Autres	350	3,01			

## Animations

Écoles			Lycées prof.		
		%			%
kiosques	3 593	78,02	kiosques	985	93,01
journaux scolaires	3 967	86,15	journaux scolaires	823	77,71
débats	235	5,10	débats	224	21,15
ateliers d'analyse	2 512	54,55	ateliers d'analyse	570	53,82
concours	2 093	45,45	concours	417	39,38
expositions	1 517	32,94	expositions	686	64,78
Collèges			Lycées		
		%			%
kiosques	3 945	93,28	kiosques	1 207	92,70
journaux scolaires	3 458	81,77	journaux scolaires	1 026	78,80
débats	2 106	49,80	débats	264	20,28
ateliers d'analyse	3 725	88,08	ateliers d'analyse	761	58,44
concours	1 275	30,15	concours	502	38,55
expositions	2 725	59,77	expositions	832	63,90

## Thème Presse et Justice

	Inscrits à la SPE	Ont abordé le thème	
		Nombre	%
Écoles	4 605	3047	51,13
Collèges	4 229	2475	70,86
Lycées	1 302	808	38,52
Lycées prof.	1 059	651	37,94



# SYNTHÈSE NATIONALE 2001

## ÉLÉMENTS STATISTIQUES

### 1 - PARTICIPATION SYSTÈME ÉDUCATIF

- Élèves : 3 807 954.
- Enseignants : 255 698.
- Établissements scolaires : 11 634
  - 4 605 écoles
  - 4 229 collèges
  - 1 302 lycées classiques
  - 1 059 lycées professionnels
  - 92 centres de formation
  - 89 Crdp - Cddp
  - 60 établissements post bac
  - 198 autres centres

### 2 - PARTICIPATION MÉDIAS

- Total médias : 745
- 424 titres de la presse écrite
- 321 radios, télévisions et agences de presse

### 3 - STATISTIQUES DE RÉSERVATION

- Offre initiale des éditeurs  
à l'ouverture du serveur (11 janvier)
  - 423 titres,
  - 933 350 exemplaires
- Restaient libres à la réservation  
lors de la clôture des inscriptions (2 février)
  - 301 titres,
  - 444 340 exemplaires.
- *Ratio* titres par établissement : 42

### 4 - GENRE DES PUBLICATIONS ÉCRITES (423)

- « Colis-Presses » : 116
- Diffusion particulière : 307
- 1. Presse quotidienne nationale : 9
- 2. Presse quotidienne régionale : 34
- 3. Presse quotidienne départementale : 9
- 4. Hebdomadaires d'information nationaux : 17
- 5. Hebdomadaires d'information régionaux : 235
- 6. Arts, culture, lettres, sciences : 27
- 7. Presse féminine : 0
- 8. Presse des jeunes : 38
- 9. Presse professionnelle : 8
- 10. Presse télé-vidéo : 2
- 11. Sports, loisirs, tourisme : 13
- 12. Journaux scolaires et lycéens : 11
- 13. Divers : 20

### 5 - GENRE DES MÉDIAS AUDIOVISUELS (322)

- 1. Radio du service public : 45
- 2. Radio locale privée : 190
- 3. Radio d'établissement scolaire : 9
- 4. Télévision publique : 61
- 5. Télévision privée : 2
- 6. Agence d'informations générales : 3
- 7. Agence photographique : 0
- 8. Nouveaux médias, autres : 12

# SYNTHÈSE NATIONALE 2001

## ANALYSE QUANTITATIVE DE LA REVUE DE PRESSE

Environ 1 200 coupures de presse sont parvenues au CLEMI, par abonnement à la société « Argus de la presse ».

### 1. AGENCE DE PRESSE

4 dépêches, *AFP, Reuters*.

### 2. TÉLÉVISION PUBLIQUE

Reportages sur :

*France 2* + l'Hebdo du médiateur,  
*France 3* national (3'33») et régions : Lille (18'16»), Lorraine (2'55», 2'28» et 13'09»), Poitou-Charentes (1'57» et 2'04»), Bretagne (5'02» et 2'04»), Centre (1'14» et 1'23»), Méditerranée (6'42»).

Émission spéciale de *France 3*, « À toi l'Actu@ », chaque jour de la semaine.

### 3. TÉLÉVISIONS PRIVÉES

Reportages sur :

*M 6* (1 mention + cassette à tous les participants),  
*TF 1* (mention de 2'12»),  
*LCI* (mention de 1'26»),  
*Aqui TV* (Sarlat) (1 mention),  
*Cap Canal* (Lyon) (1 mention),  
*TV-Rennes* (1 mention).

### 4. RADIOS PUBLIQUES

Reportages sur :

*France info* (2 mentions de 2'19» et 2'21»),  
*France Inter* (3 mentions),  
*France Bleu* (2 mentions de 2'34» et 2'26»),  
*France Culture* (2 mentions 5'28» et 19»),  
*RFI* (2 mentions + un magazine),

### 5. RADIOS PRIVÉES

Reportages *RTL* (1 mention),  
*Europe 1* (1 mention),  
*Europe 2* (1 mention),  
*BFM* (1 mention),  
Reportages ou émissions dans ± 150 radios associatives

### 5. RADIOS D'ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Émissions spéciales dans les 9 radios qui émettent.

Reportages dans ± 50 ateliers.

### 6. PRESSE NATIONALE

Articles dans :

*La Correspondance de la Presse*  
*Libération* (« Squattez Libé »)  
*La Croix* (3 mentions + édito)  
*Le Figaro* et *Figaro étudiant* (2 mentions)  
*Le Parisien-Aujourd'hui* (6 mentions + concours)  
*La Tribune* (2 mention)  
*L'Équipe* (6 mentions + un concours)  
*Le Quotidien de la net économie* (1 mention)

### 7. PRESSE MAGAZINE (articles)

*Top famille*  
*Fréquences libres*  
*École des parents*  
*Revue des parents*  
*La voix des parents*  
*Nouvelle revue pédagogique*,

*Journal des instituteurs*  
*Armées d'aujourd'hui*  
*Témoignage chrétien*  
*L'enseignant (école libératrice)*  
*Historiens et géographes*  
*L'école des lettres*  
*Éducation enfantine*  
*Idées en mouvement*  
*Top famille*

### **8. PRESSE RÉGIONALE**

Articles dans :

- Ouest France* (35 mentions)
- L'Est républicain* (28 mentions)
- Dernières Nouvelles d'Alsace* (24 mentions)
- La Nouvelle République du Centre* (24 mentions)
- La Provence* (21 mentions)
- La Dépêche du Midi* (20 mentions)
- Le Dauphiné* (20 mentions)
- Le Télégramme* (19 mentions)
- Midi libre* (15 mentions)
- Le Progrès* (12 mentions)
- La Marseillaise* (8 mentions)
- La Liberté de l'Est* (8 mentions)
- Le Républicain Lorrain* (8 mentions)
- Le Bien Public* (8 mentions),
- Le Courrier de l'Ouest* (7 mentions)
- Vendée matin* (7 mentions)
- Le Courrier de l'Ouest* (7 mentions)
- Sud-Ouest* (7 mentions)
- Le Journal de Saône-et-Loire* (6 mentions)
- L'Union* (5 mentions)
- Le Berry républicain* (4 mentions)
- Var Matin* (4 mentions)
- Presse Océan* (4 mentions)
- La Voix du Nord* (4 mentions)
- Dépêche de Tahiti* (3 mentions + 4 pages)
- Le Maine Libre* (3 mentions)
- Paris Normandie* (3 mentions)
- Nice matin* (3 mentions)
- L'Ardennais* (3 mentions),
- L'Indépendant* (3 mentions)
- L'Alsace* (3 mentions)
- Centre Presse* (3 mentions)
- Le Populaire du Centre* (3 mentions)
- Le Trégor* (2 mentions)
- La Charente Libre* (2 mentions)
- Le Pays* (2 mentions)

*La République de Pyrénées* (2 mentions)  
*L'Echo de la Corrèze* (2 mentions)  
*Le Courrier Picard* (2 mentions)  
*La Ruche* (2 mentions)  
*Nord Eclair* (2 mentions)  
*Journal de la Haute-Marne* (2 mentions)  
*Libération Champagne* (2 mentions)  
*La République du Centre* (2 mentions)  
*Le Havre Libre/Havre Presse* (2 mentions)  
*L'Éveil de la Haute-Loire* (2 mentions)  
*La Presse d'Armor* (1 mention)  
*Tout Toulouse* (1 mention)  
*La Montagne* (1 mention)  
*L'Est éclair* (1 mention)  
*Le Petit Bastiais* (1 mention)  
*Avenir de l'Artois* (1 mention)  
...

### **9. PRESSE JEUNE**

Articles dans :

- Le Petit Quotidien* (concours spécial SPE),
- Mon Quotidien* (5 citations),
- L'Actu* (concours d'interviews avec RTL),
- Les Clés de l'Actualité*,
- Les Clés de l'Actualité junior*,
- Astrapi*,
- Okapi*,
- Phosphore*,
- Journal de Mickey*,
- Le Journal des enfants*,
- L'Hebdo des juniors*,
- Copain du monde*,
- Cosinus*,
- Julie*.

### **10. JOURNAUX SCOLAIRES ET LYCÉENS**

11 titres consacrés exclusivement à la semaine  
et ± 300 articles

## MÉDIAS PARTICIPANTS

### TITRES DE LA PRESSE ÉCRITE

- |     |  |     |                                    |
|-----|--|-----|------------------------------------|
| 1.  | 60 MILLIONS DE CONSOMMATEURS           | 43. | COSINUS                            |
| 2.  | ABEILLE DE LA TERNOISE                 | 44. | COUCOU JUNIOR                      |
| 3.  | ACTION REPUBLICAINE                    | 45. | COURRIER CAUCHOIS                  |
| 4.  | AFFICHES DE GRENOBLE ET<br>DU DAUPHINE | 46. | COURRIER D'HIRSON                  |
| 5.  | AFRIQUE MAGAZINE                       | 47. | COURRIER DE FOURMIES               |
| 6.  | AGATHOIS                               | 48. | COURRIER DE L'OUEST                |
| 7.  | AGRICULTURE-HORIZON                    | 49. | COURRIER DE LA MAYENNE             |
| 8.  | AIR ET COSMOS                          | 50. | COURRIER DE MANTES                 |
| 9.  | AISNE NOUVELLE                         | 51. | COURRIER DE SAINT CLAUDE           |
| 10. | ALPES ET MIDI                          | 52. | COURRIER DES HAUTS DE SEINE        |
| 11. | ALPES MANCELLES LIBEREES               | 53. | COURRIER DES YVELINES              |
| 12. | ALTERNATIVES ECONOMIQUES               | 54. | COURRIER DU LEON<br>ET DU TREGUIER |
| 13. | AMC-LE MONITEUR ARCHITECTURE           | 55. | COURRIER DU LOIRET                 |
| 14. | AMI DES FOYERS CHRETIENS HEBDO         | 56. | COURRIER DU PAYS DE RETZ           |
| 15. | AMI DU PEUPLE HEBDO                    | 57. | COURRIER FRANCAIS                  |
| 16. | ANGERIEN LIBRE                         | 58. | COURRIER INDEPENDANT               |
| 17. | ARKEO JUNIOR                           | 59. | COURRIER INTERNATIONAL             |
| 18. | ARMEES D'AUJOURD'HUI                   | 60. | COURRIER LIBERTE                   |
| 19. | ASTRAPI                                | 61. | COURRIER VENDEEN                   |
| 20. | AUTO PLUS                              | 62. | CRESTOIS                           |
| 21. | AUVERGNAT DE PARIS                     | 63. | CROIX DE LA HAUTE MARNE            |
| 22. | AUXOIS LIBRE                           | 64. | CROIX DU MIDI                      |
| 23. | AVENIR COTE D'AZUR                     | 65. | CROIX NORD/PAS DE CALAIS           |
| 24. | AVENIR DE L'ARTOIS                     | 66. | DAUPHINE LIBERE                    |
| 25. | AVEYRONNAIS                            | 67. | DECLIC                             |
| 26. | BAC A SABLE                            | 68. | DEMOCRATIE VERNONNAIS              |
| 27. | BEAUX ARTS MAGAZINE                    | 69. | DEPECHE (Evreux)                   |
| 28. | BONHOMME PICARD                        | 70. | DEPECHE DU BASSIN                  |
| 29. | BULLETIN (Darnetal)                    | 71. | DEPECHE DU PAYS DE BRAY            |
| 30. | BULLETIN D'ESPALION                    | 72. | DERNIERES NOUVELLES ALSACE         |
| 31. | CA M'INTERESSE                         | 73. | DOSSIERS ET DOCUMENTS<br>DU MONDE  |
| 32. | CAHIERS DE SCIENCE ET VIE              | 74. | EASY GOING                         |
| 33. | CAPITAL                                | 75. | EASY STREET                        |
| 34. | CENTRE PRESSE                          | 76. | ECHO CHARITOIS                     |
| 35. | CHARENTE LIBRE                         | 77. | ECHO D'ANCENIS ET DU VIGNOBLE      |
| 36. | CHARLIE HEBDO                          | 78. | ECHO DE L'ARMOR ET DE L'ARGOAT     |
| 37. | CHATILLONNAIS ET L'AUXOIS              | 79. | ECHO DE L'OUEST                    |
| 38. | CHRONIQUE D'AMNESTY                    | 80. | ECHO DE LA LYS                     |
| 39. | CHRONIQUE REPUBLICAINE                 | 81. | ECHO DE LA PRESQU'ILE              |
| 40. | CIEL ET ESPACE                         | 82. | ECHO DE VIBRAYE                    |
| 41. | COMTADIN                               | 83. | ECHO DES PAYS DE SAVOIE            |
| 42. | COPAIN DU MONDE                        | 84. | ECHO DU BERRY                      |
|     |  | 85. | ECHO DU BROU                       |

- |  |  |
|--|--|
| 86. ECHO DU RIBERACOIS                         | 135. HEBDO DE SEVRE ET MAINE                 |
| 87. ECHO-LE REGIONAL                           | 136. HEBDO DES SAVOIES                       |
| 88. ECHO-LE VALENTINOIS                        | 137. HEBDO VENDEE                            |
| 89. ECHOS DU TOUQUET                           | 138. HEBDOMADAIRE D'ARMOR                    |
| 90. ECLAIREUR (Chateaubriand)                  | 139. HISTORIA                                |
| 91. ECLAIREUR (Gamaches)                       | 140. HISTORIA THEMATIQUE                     |
| 92. ECLAIREUR BRAYON                           | 141. HOMMES ET MIGRATIONS                    |
| 93. ECLAIREUR DU GATINAIS                      | 142. IMAGES DOC                              |
| 94. ECONOMIA                                   | 143. IMPARTIAL                               |
| 95. ELECTRONIQUE PRATIQUE                      | 144. INDEPENDANT DU HAUT JURA                |
| 96. ESSOR (Saint Etienne)                      | 145. INDEPENDANT DU LOUHANNAIS<br>ET DU JURA |
| 97. ESSOR BIGOURDAN                            | 146. INDEPENDANT DU PAS DE CALAIS            |
| 98. ESSOR DU LIMOUSIN                          | 147. INDICATEUR DES FLANDRES                 |
| 99. ESSOR SARLADAIS                            | 148. INFORMATEUR (Eu)                        |
| 100. ESSOR SAVOYARD                            | 149. INFORMATIONS DIEPPOISES                 |
| 101. EST ECLAIR                                | 150. INFOS (Redon)                           |
| 102. ETUDES                                    | 151. INTERNATIONAL HERALD TRIBUNE            |
| 103. EURE INTER INFORMATION                    | 152. JAZZMAN                                 |
| 104. EVEIL COTE NORMANDE                       | 153. JE LIS DEJA                             |
| 105. EVEIL DE LISIEUX                          | 154. JE LIS DES HISTOIRES VRAIES             |
| 106. EVEIL DE PONT-AUDEMER                     | 155. JEUNE AFRIQUE L'INTELLIGENT             |
| 107. EVEIL NORMAND                             | 156. JOURNAL (Montauban)                     |
| 108. FAUCIGNY                                  | 157. JOURNAL (VitrBe)                        |
| 109. FEUILLE D'ANNONCES                        | 158. JOURNAL D'ABBEVILLE                     |
| 110. FLUIDE GLACIAL                            | 159. JOURNAL D'EVREUX                        |
| 111. FRANCE FOOTBALL                           | 160. JOURNAL DE GIEN                         |
| 112. FRANCE SOIR                               | 161. JOURNAL DE L'ARIEGE                     |
| 113. FRUITS DE LA PASSION                      | 162. JOURNAL DE L'ORNE                       |
| 114. FUTURIBLES                                | 163. JOURNAL DE LA COTIERE                   |
| 115. GAZETTE (Thiers)                          | 164. JOURNAL DE LA HAUTE MARNE               |
| 116. GAZETTE ARIEGEOISE                        | 165. JOURNAL DE MICKEY                       |
| 117. GAZETTE DE LA LOIRE                       | 166. JOURNAL DE MILLAU                       |
| 118. GAZETTE DE LA MANCHE<br>D'ILLE ET VILAINE | 167. JOURNAL DE MONTREUIL                    |
| 119. GAZETTE DE MONTPELLIER                    | 168. JOURNAL DES ENFANTS                     |
| 120. GAZETTE DE NIMES                          | 169. JOURNAL DES FLANDRES                    |
| 121. GAZETTE DU CENTRE MORBIHAN                | 170. JOURNAL DU DIOIS ET DE LA DROME         |
| 122. GAZETTE DU GERS ET CONDOMOISE             | 171. JOURNAL DU MEDOC                        |
| 123. GAZETTE DU MORVAN                         | 172. JOURNAL DU PAYS YONNAIS                 |
| 124. GAZETTE DU VAL D'OISE                     | 173. KWEZI (Mayotte)                         |
| 125. GENERATION ELECTRONIQUE                   | 174. L'ACTU                                  |
| 126. GEO                                       | 175. L'ALSACE                                |
| 127. HAUT ANJOU                                | 176. L'ARDENNAIS                             |
| 128. HAUTE GIRONDE                             | 177. L'AUORE PAYSANNE                        |
| 129. HAUTE PROVENCE INFO                       | 178. L'ECHO (Limoges)                        |
| 130. HAUTE-SAINTONGE                           | 179. L'ECHO D'LECOLE                         |
| 131. HEBDO (Rodez)                             | 180. L'ECHO REPUBLICAIN                      |
| 132. HEBDO DE CHATENTE MARITIME                | 181. L'ECLAIR                                |
| 133. HEBDO DE L'ARDECHE                        | 182. L'ECLAIR PYRENEES                       |
| 134. HEBDO DE NANTES                           | 183. L'ENTREPRISE                            |

## ANNEXES

184. L'EQUIPE
185. L'EQUIPEE
186. L'EST REPUBLICAIN
187. L'ETUDIANT
188. L'EXPANSION
189. L'EXPRESS
190. L'HEBDO DE NANTES
191. L'HEBDO DES JUNIORS
192. L'HISTOIRE
193. L'HUMANITE
194. L'INDEPENDANT
195. L'UNION
196. L'YONNE REPUBLICAINE
197. LA CROIX
198. LA DEPECHE DU MIDI
199. LA FENETRE
200. LA GAZETTE DES COMMUNES
201. LA GAZETTE CONDOMOISE
202. LA MARSEILLAISE
203. LA MONTAGNE
204. LA NOUVELLE REPUBLIQUE
205. LA PROVENCE
206. LA RECHERCHE
207. LA REPUBLIQUE DES PYRENEES
208. LA REPUBLIQUE DU CENTRE
209. LA REVUE DES DEUX MONDES
210. LA REVUE DES PARENTS
211. LA SEMAINE DU MINERVOIS
212. LA TRIBUNE
213. LA VIE FINANCIERE
214. LA VOIX DES PARENTS
215. LA VOIX DU NORD
216. LE BERRY REPUBLICAIN
217. LE BIEN PUBLIC
218. LE CANARD ENCHAINE
219. LE COMBAT DE NICE ET DU SUD EST
220. LE COURRIER PICARD
221. LE FIGARO
222. LE JOURNAL DE SAONE ET LOIRE
223. LE JOURNAL DU CENTRE
224. LE MAINE LIBRE
225. LE MARCHÉ DU TRAVAIL
226. LE MIROIR
227. LE MONDE
228. LE MONDE DE L'EDUCATION
229. LE MONDE DE LA MUSIQUE
230. LE MONDE LIBERTAIRE
231. LE NOUVEAU DETECTIVE
232. LE NOUVEL AFRIQUE ASIE
233. LE NOUVEL OBSERVATEUR
234. LE PARISIEN / AUJOURD'HUI
235. LE PAYS
236. LE PAYS MALOIN
237. LE PETIT LEONARD
238. LE PETIT QUOTIDIEN
239. LE POINT
240. LE POPULAIRE DU CENTRE
241. LE PROGRES DE LYON
242. LE REPUBLICAIN LORRAIN
243. LE REVENU
244. LE SPECTACLE DU MONDE
245. LE TELEGRAMME
246. LE TRAVAILLEUR CATALAN
247. LES CAHIERS DU CINEMA
248. LES CAHIERS TECHNIQUES  
DU BATIMENT
249. LES CLES DE L'ACTUALITE
250. LES CLES DE L'ACTUALITE JUNIOR
251. LES ECHOS
252. LES INROCKUPTIBLES
253. LES VOIES DU LP
254. LIBERATION
255. LIBERATION DU COMMINGES
256. LIBERTE (Montbrisson)
257. LIBERTE 62
258. LIBERTE DE L'YONNE
259. LIBERTE DIMANCHE
260. LIBERTE HEBDO
261. LIBERTE- LE BONHOMME LIBRE
262. LIRE
263. LITTORAL
264. LOIRE CETTE SEMAINE
265. LOZERE NOUVELLE
266. LUTTE OUVRIERE
267. LYON CAPITALE
268. MANCHE LIBRE
269. MARIANNE
270. MARNE (Meaux)
271. MARNE HEBDO
272. MAURIENNE
273. MEMORIAL DE L'ISERE
274. MESSAGER (Thonon)
275. MESSAGER EVANGELIQUE
276. MESSAGES DU SECOURS  
CATHOLIQUE
277. METRO LYON
278. MG ACTUALITES
279. MIDI LIBRE
280. MON JOURNAL
281. MON QUOTIDIEN

12<sup>e</sup> SEMAINE DE LA PRESSE DANS L'ÉCOLE

- |  |                                    |
|--|------------------------------------|
| 282. MONITEUR DE SEINE ET MARNE              | 331. PROGRES DE CORNOUAILLE        |
| 283. MONITEUR TRAVAUX PUBLICS<br>ET BATIMENT | 332. PROGRES SAINT AFFRICAIN       |
| 284. MONTAGNE DES HAUTES PYRENEES            | 333. PROJET                        |
| 285. MONTREUIL HEBDO                         | 334. PROVENCE LIBEREE              |
| 286. MOTO CRAMPONS                           | 335. PUBLICATEUR LIBRE             |
| 287. NATIONAL GEOGRAPHIC                     | 336. QUE CHOISIR?                  |
| 288. NEWBIZ                                  | 337. QUOI D'NEUF PASCAL ?          |
| 289. NICE-MATIN                              | 338. REGIONAL DE COSNE             |
| 290. NORMANDIE MAGAZINE                      | 339. RENAISSANCE - LE BESSIN       |
| 291. NOUVELLES-L'ECHO                        | 340. RENAISSANCE DU LOIR ET CHER   |
| 292. NOUVELLISTE                             | 341. RENAISSANCE LOCHOISE          |
| 293. TOULOUSE                                | 342. RENOUVEAU                     |
| 294. OBSERVATEUR (Avesnelles)                | 343. REPUBLICAIN (Evry)            |
| 295. OBSERVATEUR DE BEAUVAIS                 | 344. REPUBLICAIN (Marmande)        |
| 296. OBSERVATEUR DU CAMBRESIS                | 345. REPUBLICAIN D'UZES ET DU GARD |
| 297. OBSERVATEUR DU VALENCIENNOIS            | 346. REPUBLICAIN SUD-GIRONDE       |
| 298. OISE HEBDO                              | 347. REPUBLIQUE DE SEINE ET MARNE  |
| 299. OKAPI                                   | 348. RESISTANT                     |
| 300. ONZE MONDIAL                            | 349. REVEIL DE BERCK               |
| 301. OPINION INDEPENDANTE                    | 350. REVEIL DE NEUFCHATEL          |
| 302. ORNE COMBATTANTE                        | 351. REVEIL DU MIDI                |
| 303. ORNE HEBDO                              | 352. REVEIL DU VIVARAIS            |
| 304. OUEST-FRANCE                            | 353. REVEIL NORMAND                |
| 305. P'TIT LOUP                              | 354. REVEIL REPUBLICAIN            |
| 306. PARIS - NORMANDIE                       | 355. ROUERGAT                      |
| 307. PARIS MATCH                             | 356. ROUGE                         |
| 308. PAYS BEAUJOLAIS                         | 357. ROUTES NOUVELLES              |
| 309. PAYS BRIARD                             | 358. RUSTICA L'HEBDO JARDIN        |
| 310. PAYS CHOLETAIS                          | 359. SABLES-VENDEE JOURNAL         |
| 311. PAYS D'AUGE                             | 360. SAMBRE                        |
| 312. PAYS D'ENTRE LOIRE ET RHONE             | 361. SAVOIE                        |
| 313. PAYS GESSIEN                            | 362. SCIENCE & VIE DECOUVERTES     |
| 314. PAYS MALOUIN                            | 363. SCIENCE ET VIE                |
| 315. PAYS ROANNAIS                           | 364. SCIENCE ET VIE JUNIOR         |
| 316. PERCHE                                  | 365. SCIENCES ET AVENIR            |
| 317. PETIT BLEU                              | 366. SCIENCES HUMAINES             |
| 318. PETITES AFFICHES DE LA LOIRE            | 367. SCIENCES OUEST / DECOUVRIR    |
| 319. PETITES AFFICHES LYONNAISES             | 368. SCREENFUN                     |
| 320. PEUPLE LIBRE                            | 369. SELECTION DU READER DIGEST    |
| 321. PHARE DE RE                             | 370. SEMAINE DES LANDES            |
| 322. PLOERMELAIS                             | 371. SEMAINE DES PYRENEES          |
| 323. POHER HEBDO                             | 372. SEMAINE DU BOULONNAIS         |
| 324. POLITIS                                 | 373. SEMAINE DU LOT                |
| 325. PONTIVY JOURNAL                         | 374. SEMAINE DU PAYS BASQUE        |
| 326. PREMIERE                                | 375. SEMEUR-HEBDO                  |
| 327. PRESSE D'ARMOR                          | 376. SENONAIIS LIBERE              |
| 328. PRESSE DE GRAY                          | 377. SKI DE FOND                   |
| 329. PRESSE DE VESOUL                        | 378. SPEAKEASY                     |
| 330. PRESSE OCEAN                            | 379. SUD OUEST                     |
|  | 380. TAKE IT EASY                  |

## ANNEXES

- |  |                                 |
|--|---------------------------------|
| 381. TARN INFOS                            | 402. UN DEUX... QUATRE AUVERGNE |
| 382. TARN LIBRE                            | 403. VALEURS ACTUELLES          |
| 383. TE FENUA FO'OU                        | 404. VAR-MATIN                  |
| 384. TELE 7 JOURS                          | 405. VIE CORREZIENNE            |
| 385. TELERAMA                              | 406. VIE NOUVELLE               |
| 386. TEMOIGNAGE CHRETIEN                   | 407. VIE QUERCYNOISE            |
| 387. TENNIS MAGAZINE                       | 408. VILLEFRANCHOIS             |
| 388. TEXTES ET DOCUMENTS<br>POUR LA CLASSE | 409. VIVA                       |
| 389. THIERACHE                             | 410. VOCABLE ALLEMAND           |
| 390. TOUT LYON                             | 411. VOCABLE ANGLAIS            |
| 391. TOUT TOULOUSE                         | 412. VOCABLE ESPAGNOL           |
| 392. TOUTES LES NOUVELLES                  | 413. VOCABLE JUNIOR             |
| 393. TRAJECTOIRES                          | 414. VOIX DE L'AIN              |
| 394. TRAVAILLEUR HEBDO                     | 415. VOIX DU CANTAL             |
| 395. TREGOR                                | 416. VOIX DU JURA               |
| 396. TRIBULE                               | 417. VOIX DU SANCERROIS         |
| 397. TRIBUNE (Montelimar)                  | 418. VOIX-LE BOCAGE             |
| 398. TRIBUNE DE VIENNE<br>ET DE L'ISERE    | 419. WEB MAGAZINE               |
| 399. TRIBUNE MONT BLANC                    | 420. WINNIE                     |
| 400. TRIBUNE REPUBLICAINE                  | 421. WINNIE JEUX                |
| 401. TYPO                                  | 422. WINNIE LECTURE             |
|  | 423. YOUPI                      |
|  | 424. Z'Y VAS NEWS               |



### **MÉDIAS AUDIOVISUELS, AGENCES DE PRESSE...**

- |                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| 1. AGENCE FRANCE PRESSE             | 17. CONTACT FM                            |
| 2. AGORA FM                         | 18. CRISTAL RADIO                         |
| 3. ALIZÉS FM                        | 19. DRAC RADIO                            |
| 4. AMCS                             | 20. ÉCHO FM                               |
| 5. AQUÍ FM                          | 21. EIPM                                  |
| 6. ARPEJ LA PRESSE DES REGIONS      | 22. ELLEBORE FM                           |
| 7. AUBAHUT.NET                      | 23. EUROPE 1                              |
| 8. BAC FM                           | 24. FLOTTEUR FM                           |
| 9. CANAL SAMBRE                     | 25. FM COTE D'AMOUR                       |
| 10. CARTABLES FM                    | 26. FRANCE 2                              |
| 11. CASTEL FM                       | 27. FRANCE 3 ALSACE                       |
| 12. CELTIC FM                       | 28. FRANCE 3 AQUITAINE                    |
| 13. CFPJ (Montpellier)              | 29. FRANCE 3 ATLANTIQUE                   |
| 14. CIGALE FM                       | 30. FRANCE 3 AUVERGNE<br>CLERMONT-FERRAND |
| 15. CLUB DE LA PRESSE (Montpellier) | 31. FRANCE 3 BAIE-DE-SEINE/LE HAVRE       |
| 16. CLUB DE LA PRESSE (Rennes)      | 32. FRANCE 3 BASSE NORMANDIE CAEN         |
|                                     | 33. FRANCE 3 BOURGOGNE                    |
|                                     | 34. FRANCE 3 BRETAGNE RENNES              |



- |  |   |
|--|---|
| 35. FRANCE 3 CENTRE ORLEANS                      | 79. FRANCE BLEU BEARN                     |
| 36. FRANCE 3 CHAMPAGNE ARDENNE                   | 80. FRANCE BLEU BELFORT                   |
| 37. FRANCE 3 CORSE AJACCIO                       | 81. FRANCE BLEU BERRY SUD                 |
| 38. FRANCE 3 COTE D'AZUR                         | 82. FRANCE BLEU BESANCON                  |
| 39. FRANCE 3 COTE D'OPALE                        | 83. FRANCE BLEU BOURGOGNE                 |
| 40. FRANCE 3 COTE VAROISE                        | 84. FRANCE BLEU BREIZ IZEL                |
| 41. FRANCE 3 ESTUAIRE NANTES                     | 85. FRANCE BLEU CHAMPAGNE                 |
| 42. FRANCE 3 EUROPOLE TV                         | 86. FRANCE BLEU COTENTIN                  |
| 43. FRANCE 3 FRANCHE COMTÉ                       | 87. FRANCE BLEU CREUSE                    |
| 44. FRANCE 3 GRENOBLE                            | 88. FRANCE BLEU DROME ARDÈCHE             |
| 45. FRANCE 3 HAUTE BRETAGNE                      | 89. FRANCE BLEU GARD LOZÈRE               |
| 46. FRANCE 3 HAUTE NORMANDIE                     | 90. FRANCE BLEU GARD LOZÈRE               |
| 47. FRANCE 3 HEUSKAL HERRI<br>PAYS BASQUE        | 91. FRANCE BLEU GASCOGNE                  |
| 48. FRANCE 3 IROISE BREST                        | 92. FRANCE BLEU GIRONDE                   |
| 49. FRANCE 3 LANGUEDOC-ROUSSILLON<br>MONTPELLIER | 93. FRANCE BLEU HAUTE NORMANDIE           |
| 50. FRANCE 3 LIMOGES                             | 94. FRANCE BLEU HÉRAULT                   |
| 51. FRANCE 3 LORRAINE                            | 95. FRANCE BLEU ISÈRE                     |
| 52. FRANCE 3 MAINE LE MANS                       | 96. FRANCE BLEU LA ROCHELLE               |
| 53. FRANCE 3 MARSEILLE                           | 97. FRANCE BLEU LIMOUSIN                  |
| 54. FRANCE 3 METZ                                | 98. FRANCE BLEU LOIRE OCEAN               |
| 55. FRANCE 3 MIDI-PYRÉNÉES<br>TOULOUSE           | 99. FRANCE BLEU MAYENNE                   |
| 56. FRANCE 3 NATIONAL                            | 100. FRANCE BLEU MELUN                    |
| 57. FRANCE 3 NORD PAS-DE-CALAIS                  | 101. FRANCE BLEU NORD                     |
| 58. FRANCE 3 PARIS-ILE-DE-FRANCE<br>PARIS        | 102. FRANCE BLEU ORLÉANS                  |
| 59. FRANCE 3 PAYS DE CORRÈZE                     | 103. FRANCE BLEU PAYS BASQUE              |
| 60. FRANCE 3 PAYS DE LA LOIRE<br>NANTES          | 104. FRANCE BLEU PAYS D'AUVERGNE          |
| 61. FRANCE 3 PAYS GARDOIS NIMES                  | 105. FRANCE BLEU PAYS DE SAVOIE           |
| 62. FRANCE 3 PAYS TARN ALBI                      | 106. FRANCE BLEU PÉRIGORD                 |
| 63. FRANCE 3 PICARDIE                            | 107. FRANCE BLEU PICARDIE                 |
| 64. FRANCE 3 POITOU-CHARENTES                    | 108. FRANCE BLEU PROVENCE                 |
| 65. FRANCE 3 PROVENCE-ALPES                      | 109. FRANCE BLEU RADIO CORSE<br>FREQUENZA |
| 66. FRANCE 3 RHONE LYON                          | 110. FRANCE BLEU ROUSSILLON               |
| 67. FRANCE 3 ROUSSILLON PERPIGNAN                | 111. FRANCE BLEU SUD LORRAINE             |
| 68. FRANCE 3 RUND UM                             | 112. FRANCE BLEU TOURAINE                 |
| 69. FRANCE 3 ST-ÉTIENNE                          | 113. FRANCE BLEU VAUCLUSE                 |
| 70. FRANCE 3 TOURS                               | 114. FRANCE CULTURE                       |
| 71. FRANCE 3-QUERCY-ROUERGUE<br>RODEZ            | 115. FRANCE INFO                          |
| 72. FRANCE 3 ALPES GRENOBLE                      | 116. FRANCE INTER                         |
| 73. FRANCE 3 GRAND LYON                          | 117. FRÉQUENCE 7                          |
| 74. FRANCE BLEU (national)                       | 118. FRÉQUENCE AMITIE VESOUL              |
| 75. FRANCE BLEU ALSACE                           | 119. FRÉQUENCE ECOLES                     |
| 76. FRANCE BLEU ARMORIQUE                        | 120. FRÉQUENCE MISTRAL                    |
| 77. FRANCE BLEU AUXERRE                          | 121. FRÉQUENCE PARIS PLURIELLE            |
| 78. FRANCE BLEU BASSE NORMANDIE                  | 122. FRÉQUENCE SILLE                      |
|  | 123. GRAFFITI FM                          |
|  | 124. GRIMALDI FM                          |
|  | 125. GURE IRRATIA                         |
|  | 126. HAUTS DE RADIO                       |
|  | 127. HORIZON FM (Barentin)                |

ANNEXES

128. HORIZON FM (Combs la Ville)
129. INF RADIO
130. INFO RC
131. IRULEGIKO IRRATIA
132. J PRESSE
133. J.A.M.
134. JORDANNE FM
135. LA CINQUIÈME
136. LA VOIX DU BEARN
137. LANTAN PIKAN
138. LOIRE FM
139. M6 (Paris et Régions)
140. MAGIC RADIO
141. MUSÉE DE LA PRESSE
142. ORION RLC
143. OXYGÈNE
144. PASTEL FM
145. PLANÈTE FM
146. PLUS FM
147. RADIO 16
148. RADIO 4 CANTONS
149. RADIO 97.7 FM
150. RADIO A
151. RADIO ACTIF MARTINIQUE
152. RADIO ACTIVE
153. RADIO AGORA 91FM
154. RADIO ALBIGES
155. RADIO ALPES MANCELLES
156. RADIO ALPINE MEILLEURE
157. RADIO AMITIÉ
158. RADIO APAL
159. RADIO ARC-EN-CIEL
160. RADIO ARIA
161. RADIO ARRELS
162. RADIO ARVERNE
163. RADIO AS
164. RADIO ASSO
165. RADIO ATLANTIQUE
166. RADIO BALAGNE
167. RADIO BANLIEUE RELAX (RBR)
168. RADIO BONHEUR
169. RADIO BOUTON
170. RADIO BRESSE
171. RADIO BULLE
172. RADIO C-RADIO COLLÈGE
173. RADIO CALADE
174. RADIO CAMARGUE
175. RADIO CAMPUS (Villeneuve d'Ascq)
176. RADIO CAMPUS BORDEAUX
177. RADIO CAMPUS FM (Schoelcher)
178. RADIO CANAL SUD
179. RADIO CAPUCINS
180. RADIO CBE
181. RADIO CHALETTE
182. RADIO CIEL BLEU
183. RADIO CITÉ VAUBAN
184. RADIO CLAPAS
185. RADIO CLIN D'ŒIL FM
186. RADIO COLLÈGE PERGAUD
187. RADIO CONTACT
188. RADIO CORMORANS
189. RADIO CORTI VIVU-RCV
190. RADIO COUP DE Foudre
191. RADIO D4B
192. RADIO DES TROIS VALLÉES-RTV
193. RADIO DIC
194. RADIO DJIIDO
195. RADIO ÉMERAUDE
196. RADIO ENFANTS-VENDEUVRE
197. RADIO ENGHIEU
198. RADIO FRANCAS - 45
199. RADIO FRANCAS - 72
200. RADIO FRANCAS -76
201. RADIO FRANCE INTERNATIONAL (RFI)
202. RADIO FRANCE MULTIMÉDIA
203. RADIO FUGI
204. RADIO GALÈRE
205. RADIO GAZELLE
206. RADIO GÉNÉRATION
207. RADIO GRAFFITI
208. RADIO GRENOUILLE
209. RADIO GRIBOUILLE
210. RADIO GUE-MOZOT
211. RADIO HÉLÈNE
212. RADIO HORIZON FM
213. RADIO IGUANODON GIRONDE
214. RADIO INTER S'COOL
215. RADIO INTER TROPICAL
216. RADIO ITALIENNE DE GRENOBLE
217. RADIO ITALIENNE DE LYON ET DU RHONE
218. RADIO JEUNE REIMS
219. RADIO KALEIDOSCOPE
220. RADIO KALIME
221. RADIO LIBERTÉ
222. RADIO M
223. RADIO MARIE-GALANTE
224. RADIO MAU NAU
225. RADIO MÉDUSE

- |   |  |
|---|--|
| 226. RADIO MEGA                         | 275. RADIO VALLÉE BERGERAC                   |
| 227. RADIO MENDI-LILIA                  | 276. RADIO VALLÉE DE L'ISLE                  |
| 228. RADIO MÉTROPOLE                    | 277. RADIO VAUREVOX                          |
| 229. RADIO MIG                          | 278. RADIO VERDON                            |
| 230. RADIO MON PAIS                     | 279. RADIO VERTE CEDIA                       |
| 231. RADIO NORD BOURGOGNE               | 280. RADIO VEXIN VAL DE SEINE                |
| 232. RADIO OLORON                       | 281. RADIO VISAGES                           |
| 233. RADIO ONDAINE                      | 282. RADIO VTI                               |
| 234. RADIO ONDES FMR                    | 283. RADIO'S'COOPE                           |
| 235. RADIO ORTHEZ 2001                  | 284. RADIO16                                 |
| 236. RADIO PAC                          | 285. RCM (RADIO CANAL MYRTILLE)              |
| 237. RADIO PAGANI                       | 286. RCT (Villeurbanne)                      |
| 238. RADIO PAIS                         | 287. REPORTERS SANS FRONTIERES               |
| 239. RADIO PANACH                       | 288. REUTERS et DOW JONES -factiva-          |
| 240. RADIO PAU D'OUSSE                  | 289. RFL 101 (Luynes)                        |
| 241. RADIO PAYS D'HERAULT (Montagnac)   | 290. RFL/RADIO FRÉQUENCE LAON                |
| 242. RADIO PAYS D'HERAULT (Saint Andre) | 291. RFN/RADIO FRÉQUENCE NIMES               |
| 243. RADIO PELEE FM                     | 292. RFO WALLIS ET FUTUNA                    |
| 244. RADIO PÉRIGUEUX 103                | 293. RFO-GUADELOUPE                          |
| 245. RADIO PFM                          | 294. RFO-GUYANE                              |
| 246. RADIO PIMITIVE                     | 295. RFO-MARTINIQUE                          |
| 247. RADIO PLAIZANCE                    | 296. RFO-MAYOTTE                             |
| 248. RADIO PLURIEL                      | 297. RFO-NOUVELLE CALÉDONIE                  |
| 249. RADIO PLUS                         | 298. RFO-POLYNÉSIE FRANÇAISE                 |
| 250. RADIO POUR                         | 299. RFO-RÉUNION                             |
| 251. RADIO PRÉVERT PONTVALLAIN          | 300. RFO-ST-PIERRE ET MIQUELON               |
| 252. RADIO PROVISoire                   | 301. RGB-RADIO GINGLET LA BOUCLE             |
| 253. RADIO PULSAR                       | 302. RLK/RADIO LIBRE KEROUZEE                |
| 254. RADIO QUARTIER ORANGE              | 303. RLS RADIO LA SENTINELLE                 |
| 255. RADIO RAISONANCE                   | 304. RPL (Lambersart)                        |
| 256. RADIO RENCONTRE                    | 305. RPL (RADIO DU PAYS<br>LORRAIN)          |
| 257. RADIO RENNES                       | 306. RPSFM                                   |
| 258. RADIO SALVETAT PEINARD             | 307. RTL                                     |
| 259. RADIO SAMOENS                      | 308. SOLEIL FM                               |
| 260. RADIO SAUVAGINE                    | 309. SOLEIL MEDIA                            |
| 261. RADIO SOL FM                       | 310. STOLLIAHC FM                            |
| 262. RADIO STUDIO 1                     | 311. SUN FM                                  |
| 263. RADIO SUD BESANÇON                 | 312. TÉLÉ BERRY                              |
| 264. RADIO TAJ MAHAL                    | 313. TOCSIN                                  |
| 265. RADIO TOP FM                       | 314. TSF 98                                  |
| 266. RADIO TOP-HERICOURT                | 315. TSF CALAIS                              |
| 267. RADIO TRANSAT                      | 316. TV PARLEMENTAIRE ASSEMBLÉE<br>NATIONALE |
| 268. RADIO TRIOMPHE                     | 317. TV PARLEMENTAIRE SÉNAT                  |
| 269. RADIO TROPIQUES                    | 318. TV5 la télévision internationale        |
| 270. RADIO TSF (Paris)                  | 319. VALLÉE FM                               |
| 271. RADIO TSF-CCOTE D'AZUR             | 320. WEBTROTTEURS DES QUARTIERS              |
| 272. RADIO UTOPIE                       | 321. XIBEROKO BOTZA                          |
| 273. RADIO VAL DE MEUSE                 |  |
| 274. RADIO VAL DE REINS                 |  |



## ENQUÊTE DU SPMI

A l'attention des responsables de CDI et des enseignants participant à la 12<sup>e</sup> Semaine de la Presse dans l'École

Objet : Échanges entre les enseignants et les éditeurs pour une plus forte mobilisation de la presse magazine

Paris, le 9 mars 2001

Madame, Monsieur,

Votre établissement participe à la **12<sup>e</sup> Semaine de la Presse dans l'École**. Dans ce cadre, vous allez étudier avec vos élèves quelques uns des 40 magazines adressés par les éditeurs membres du SPMI, le Syndicat de la Presse Magazine et d'Information (dont vous trouverez ci-joint une présentation).

**Ces éditeurs participent volontiers à cette opération** dont ils mesurent l'importance pour l'éveil du sens critique des jeunes générations. Rappelons qu'à ce titre, ils envoient des exemplaires gratuits de leurs publications (entre 500 et 8.000 pour couvrir les demandes des établissements) et sont facturés par La Poste pour les frais d'expédition.

Pour autant, et malgré les incitations du SPMI, nous constatons que **leur motivation diminue au cours des années** : il devient de plus en plus difficile de les mobiliser ; lorsque ceux-ci acceptent de participer, les quantités de magazines fournis tendent à diminuer.

La principale raison qu'évoquent les éditeurs pour expliquer cette baisse de participation est **l'absence de « retour » de la part des établissements** : Comment sont utilisées les publications envoyées ? Quels sont les niveaux scolaires des élèves qui analysent les magazines ? Les élèves sont-ils sensibles à la diversité et au foisonnement de la presse magazine qui couvre l'ensemble des centres d'intérêt de chacun ? L'opération améliore-telle la connaissance de la presse ?

Dans ce contexte, nous cherchons à rendre plus intéressante la semaine de la presse pour tous les participants, et nous avons conçu **un questionnaire susceptible de constituer un exercice pédagogique utile pour les enseignants, tout en fournissant les premières informations recherchées par les éditeurs**.

Vous l'avez compris, ce document ne cherche absolument pas à établir un quelconque contrôle (vous noterez que la mention du nom de l'établissement est facultative), mais vise au contraire à favoriser une plus forte mobilisation des éditeurs.

Pour ce faire, nous vous saurions gré de retourner au SPMI les questionnaires (un par magazine utilisé et par classe) grâce à l'enveloppe T que vous trouverez ci-jointe (gratuité de l'affranchissement), **avant la fin du mois de juin**. Nous nous chargeons de transmettre à chaque éditeur concerné les réponses que vous nous aurez adressées.

Nous vous remercions par avance de votre collaboration, et vous souhaitons une fructueuse *Semaine de la Presse*.

Pascale MARIE  
Directeur

## QU'EST-CE QUE LE SPMI ?

Le SPMI – Syndicat de la Presse Magazine et d'Information – est une organisation professionnelle qui regroupe environ 80% des éditeurs de presse magazine. Ces 82 sociétés éditent 450 titres, dont 42 hebdomadaires et 250 bimensuels et mensuels, diffusés en moyenne à 270 000 exemplaires à chaque numéro. Il s'agit ici principalement de magazines dits « généralistes », tels les magazines d'information générale et politique, économiques, féminins, TV, loisirs (sport, bricolage, décoration...) ou encore informatique.

Le SPMI a un triple rôle :

### 1. Environnement économique et juridique

Le SPMI, comme tout syndicat patronal, représente ses membres auprès des Pouvoirs Publics et des administrations, face aux représentants des salariés, et plus généralement, dans les structures interprofessionnelles, les centres de décision européens ou internationaux. Dans ce cadre, il propose ou participe aux réflexions engagées sur l'encadrement réglementaire, pour tenir compte de l'évolution des marchés. Il organise par ailleurs la réflexion sur les conditions économiques d'exercice du métier d'éditeur. A titre d'exemples, les dossiers traités actuellement par le SPMI concernent :

- L'accès de la presse à la publicité télévisée
- Une meilleure organisation de la vente au numéro des magazines (conditions tarifaires, flux d'information statistiques sur les ventes effectives, redynamisation du réseau des vendeurs de presse)
- La question des droits d'auteur des journalistes, notamment lorsque les articles sont réutilisés sous d'autres formes (Internet) que la version papier initiale
- La question du droit de photographier (multiplication des procédures contentieuses individuelles en matière de droit à l'image, droit de la propriété, droit d'auteur des photographes)
- La négociation des tarifs et des conditions de distribution des abonnements par La Poste, etc.

### 2. Conseils pour chaque éditeur ou pour la profession

Le SPMI dispense à ses adhérents des conseils, dans les domaines de sa compétence, par exemple les questions juridiques ou fiscales, sociales, postales, ou européennes. Ces conseils concernent des cas individuels, mais visent aussi à fournir des clefs d'interprétation sur l'avenir de la profession. A titre d'illustration, le SPMI a fait réaliser deux études en 2000 ; la première cherchait à mesurer si les conditions de commercialisation de la presse (kiosques, abonnements) qui ont peu changé depuis quelques années, correspondent aux attentes des consommateurs ; la seconde a permis de mesurer les atouts spécifiques dont disposent les magazines pour se développer également sur le média Internet.

### 3. Promotion

Le SPMI mène enfin des actions destinées à faire connaître la profession, ses enjeux, ses supports et ses raisons d'être (site Internet vitrine de la presse magazine en cours de réalisation par exemple). C'est dans ce cadre qu'il s'associe depuis douze ans au Ministère de l'Éducation Nationale pour mener à bien la Semaine de la Presse dans l'École. Aujourd'hui, les éditeurs, qui mesurent l'importance de leur participation à la réflexion critique des jeunes, souhaitent cependant disposer d'informations en retour de la part des enseignants et des élèves sur l'utilisation de leurs magazines.

**LISTE DES PUBLICATIONS MEMBRES DU SPMI  
QUI PARTICIPENT A LA 12<sup>e</sup> SEMAINE DE LA PRESSE DANS L'ECOLE**

Le SPMI représente 82 sociétés et leurs 450 titres.

Parmi ceux-ci, les 40 magazines suivants ont souhaité participer à la 12<sup>e</sup> semaine de la Presse dans l'Ecole. C'est bien sûr sur l'utilisation de ces 40 titres que les éditeurs souhaitent avoir un retour.

AMC- LE MONITEUR ARCHITECTURE	LIRE
AUTO PLUS	LE MONITEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET DU BÂTIMENT
ÇA M'INTÉRESSE	MOTO CRAMPONS
CAHIERS DE SCIENCES ET VIE	NATIONAL GEOGRAPHIC
CAPITAL	NEWBIZ
COURRIER INTERNATIONAL	ONZE MONDIAL
ELECTRONIQUE PRATIQUE	P'TIT LOUP
GÉNÉRATION ÉLECTRONIQUE	PARIS MATCH
GÉO	PREMIÈRE
HISTORIA	SCIENCE ET VIE DÉCOUVERTES
HISTORIA THÉMATIQUE	SCIENCE ET VIE
JOURNAL DE MICKEY	SCIENCE ET VIE JUNIOR
L'ENTREPRISE	SÉLECTION DU READER'S DIGEST
L'ETUDIANT	TÉLÉ 7 JOURS
L'EXPANSION	TENNIS MAGAZINE
L'EXPRESS	WEB MAGAZINE
LA GAZETTE DES COMMUNES	WINNIE
LA VIE FINANCIÈRE	WINNIE JEUX
LE NOUVEAU DÉTECTIVE	WINNIE LECTURE
LE POINT	
LES CAHIERS TECHNIQUES DU BÂTIMENT	



# ENQUÊTE DU SPMI



**12<sup>e</sup> SEMAINE DE LA PRESSE DANS L'ÉCOLE**  
**Questionnaire sur l'utilisation des magazines représentés par le SPMI**

**Comment remplir ce questionnaire**

1. Merci à l'enseignant de remplir un questionnaire par titre utilisé et par opération dans une classe (nécessité de faire des copies de ce document vierge)

2. Merci de renvoyer les documents avant fin juin 2001 au SPMI, soit au moyen de l'enveloppe T pré-affranchie, soit dans un courrier affranchi par vos soins au SPMI, 71 av. Franklin Roosevelt, 75008 Paris

**1. Nom du magazine utilisé (parmi les 40 titres représentés par le SPMI et participant à la semaine de la Presse) ? :**

(si vous en avez utilisé plusieurs, merci de remplir autant de questionnaires)

**2. Dans le cadre de quelle matière le magazine a-t-il été utilisé (spécialité de l'enseignant) ?**

**3. Quels sont les éléments qui ont motivé le choix de ce magazine ?**

(cocher la/les case(s) correspondante(s))

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>

- a. parce que vous connaissiez déjà le magazine
- b. parce que le contenu du magazine correspondait à un sujet au programme
- c. parce que le magazine permet d'analyser le rôle de la presse (influence de l'information, articulation faits / commentaire, approche critique, présence de l'image...)
- d. parce que le magazine permet d'illustrer un fait de société ("presse miroir")
- e. pour d'autres raisons ? Lesquelles ?

**4. Pour quel niveau scolaire ce magazine vous a-t-il été utile ?**

(merci de cocher la case correspondante. Si plusieurs niveaux scolaires, merci de remplir autant de questionnaires)

Utilisation sans distinction de niveau scolaire (pour tout l'établissement) <i>ex : kiosque ou exposition au sein du CDI</i>	Utilisation dans le cadre des classes								
		CP/CE1	CE2/CM1	CM2	6e/5e	4e/3e	2nde	1ère	Terminale
							2nde pro	1ère pro	Term. pro

## ENQUÊTE DU SPMI

**5. La notoriété du magazine a-t-elle évolué du fait de son utilisation dans le cadre de la Semaine de la Presse ?**  
(cette question peut donner lieu à un exercice pédagogique en classe)

Nombre d'élèves dans la classe : \_\_\_\_\_

Nombre d'élèves qui connaissaient le magazine avant son utilisation en classe : \_\_\_\_\_

Nombre d'élèves désirant "fréquenter à nouveau" le magazine (intention de lecture ou de consultation) après la Semaine ? \_\_\_\_\_

**6. Comment le magazine a-t-il été utilisé en classe ?** (cocher la / les case(s) correspondante(s))

a. Le magazine a été comparé à d'autres supports d'information  
Si oui, lesquels : \_\_\_\_\_

b. Le magazine a été étudié dans sa globalité (maquette, enchaînement des rubriques, variété des traitements journalistiques, photos, importance de la publicité....)

c. Un article seul du magazine a été étudié  
Si oui, Lequel ? \_\_\_\_\_  
Comment ? \_\_\_\_\_  
Pourquoi ? \_\_\_\_\_

**7. Avez-vous des suggestions à formuler à l'éditeur ?**

(par exemple, de quel genre d'informations auriez-vous besoin pour une meilleure utilisation du support ?)

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**8. Avez-vous des suggestions à formuler pour une plus grande présence de la presse dans l'école ?**

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

9. Département de localisation de l'établissement scolaire : \_\_\_\_\_

10. Nom de l'établissement scolaire (information facultative) : \_\_\_\_\_



# MINISTÈRE DE LA JUSTICE

## Bilan de l'opération Semaine de la Presse dans l'École

### Rappel du dispositif national

Pour la 12<sup>e</sup> édition de la *semaine de la Presse dans l'École*, le ministère de la Justice s'est associé au ministère de l'Éducation nationale (CLEMI), afin de proposer aux élèves des classes de la maternelle à la terminale, aidés de leurs enseignants et accompagnés des professionnels de la justice, d'engager leurs réflexions sur le thème « *Presse et Justice* ».

Le partenariat avec l'Éducation nationale s'est concrétisé par la mise en place d'un groupe de travail piloté par le Service d'information et de communication (Sicom) du ministère de la Justice et par le CLEMI. Ce groupe, mis en place en juin 2000, réunissait des représentants de chacune des directions du ministère de la Justice et des services extérieurs, ainsi que des représentants de l'Éducation nationale.

Les objectifs poursuivis par le groupe de travail consistaient à :

- Concevoir des supports d'information destinés aux enseignants et aux professionnels de la Justice souhaitant participer à la *semaine de la Presse dans l'École*, en leur fournissant des pistes de réflexion et des points de repères sur le thème « Presse et Justice » ;
- Mobiliser le corps enseignant, les juridictions et services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse et de l'administration pénitentiaire, ainsi que la presse autour de cette manifestation, en favorisant leur rapprochement local et les assister dans le cadre de leurs projets locaux ;
- Assurer une couverture médiatique de l'événement ;
- Établir un calendrier opérationnel.

### Les supports de communication réalisés et leur pertinence

#### 1 – un livret spécial « Presse et justice » destiné aux enseignants

Conçu et rédigé par le groupe de travail, ce livret proposait 10 thèmes de réflexion (parmi lesquels : la justice est-elle juste ? Le temps de la justice, le temps de la presse ; La protection de la vie privée ; La présomption d'innocence ; La prison dans les médias...) et donnait des points de repères permettant d'approfondir chacun des thèmes abordés. Son originalité tient au fait que le livret exposait pour chaque thème à la fois le point de vue de la justice et le point de vue d'un journaliste.

Tirés à 22 000 exemplaires, ce livret a été diffusé aux établissements scolaires qui se sont inscrits (environ 15 000 envois) en accompagnement du Dossier pédagogique du CLEMI, ainsi qu'aux juridictions et services déconcentrés participant à la manifestation. Ce livret a été mis en ligne sur le site internet du ministère de la Justice <[www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr)>

Le livret a été bien accueilli par le corps enseignant qui l'a largement utilisé et par les professionnels de la justice. Le CLEMI indique qu'il correspondait aux attentes des enseignants et a permis de servir de base de travail à l'organisation des manifestations locales. Le reliquat des exemplaires tirés continue à être diffusé par le CLEMI sur le réseau éducation nationale et par le SICOM sur le réseau Justice.

#### 2 – une revue de presse thématique « Presse et Justice » :

Réalisée par le Sicom et tirée à 300 exemplaires environ, cette revue proposait aux professionnels de la justice (juridictions et services déconcentrés) une série d'articles récents pouvant venir illustrer les 10 thématiques du livret. Aucune évaluation globale de cet outil n'a pu être réalisée.

**3 – une rubrique spéciale sur le site Internet** du ministère de la Justice et sur celui du CLEMI, ainsi qu'une rubrique spéciale sur l'intranet justice avec des liens de site à site.

Pour sa part, le CLEMI a enregistré environ 25 000 visiteurs pendant le mois de mars.

### **La mobilisation et les partenariats locaux**

**1 – Rappel du dispositif mis en place par le SICOM pour la mobilisation du réseau Justice :**

– envoi d'une lettre du garde des Sceaux et d'un dossier d'information (comprenant un bulletin de participation et la liste des correspondants pour l'éducation nationale) au début du mois de janvier 2001 aux chefs de juridictions et directions régionales de la PJJ (protection judiciaire de la jeunesse) et de l'AP (administration pénitentiaire) ;

– désignation et mobilisation de correspondants identifiés dans les juridictions et services déconcentrés (correspondants justice/ville) ;

– contacts et relances téléphoniques pour favoriser les partenariats locaux et établir le programme des manifestations locales Éducation nationale/justice ;

– création d'une rubrique spéciale sur l'intranet Justice précisant les modalités d'organisation de l'opération.

Pour sa part, le CLEMI a mis en place un dispositif d'information interne pour mobiliser le réseau éducation nationale.

**2 – Une faible implication des acteurs de la Justice (magistrats et fonctionnaires de justice)**

Le Sicom a enregistré peu d'inscriptions à la manifestation de la part des juridictions et services déconcentrés relevant du ministère de la Justice. Ont fait connaître au Sicom leur intention de participer à l'événement :

– 17 juridictions ;

– 3 directions régionales de la PJJ ;

– 22 établissements pénitentiaires dans 6 directions régionales.

Les raisons auxquelles on peut imputer cette faible implication tiennent au contexte conjoncturel et structurel que connaissent actuellement les juridictions et services : entrée en application de la loi du 15 juin 2000, mouvements de grève début 2001, manque de disponibilité, surcharge de travail... Elles tiennent également à la mise en place tardive du dispositif d'information interne qui n'a pas permis à certaines juridictions ou services de s'organiser suffisamment en amont dans des délais opérationnels.

*À noter : peu de juridictions ou services ont transmis au Sicom un bilan de leurs manifestations locales.*

**3 – Une certaine réticence de l'Éducation nationale à nouer des contacts locaux avec l'institution judiciaire**

Le CLEMI a fait savoir que les correspondants locaux de l'Éducation nationale hésitaient souvent à nouer des contacts avec l'institution judiciaire, préférant davantage s'adresser plus naturellement aux avocats plutôt qu'aux magistrats et notamment aux chefs de juridictions, pour impliquer et solliciter les acteurs de la justice dans le cadre de leurs projets. Le rapprochement des deux univers – éducation nationale et institution judiciaire – s'est donc avéré relativement délicat dans sa mise en œuvre.

On peut par ailleurs s'interroger sur la réelle pertinence du choix par le ministère de la Justice de nommer les correspondants justice/ville comme correspondants de l'Éducation nationale pour l'organisation des manifestations locales, à défaut de correspondants « communication » identifiés. En effet, le correspondant justice/ville est dans la plupart des cas président de juridiction ou procureur de la République. De ce fait, ce titre et cette fonction ont pu ici ou là renforcer l'appréhension des correspondants Éducation nationale à nouer un premier contact avec l'institution judiciaire.

**4 – « Presse et Justice » : un thème porteur, des manifestations locales diverses et originales**

Parmi les manifestations mises en place par les juridictions et services déconcentrés en lien avec l'Éducation nationale ou auxquelles ont participé des acteurs de la Justice, le Sicom a recensé :

- des conférences, débats et tables rondes, des interventions de magistrats dans des établissements ;
- un forum avec projection de films ou de vidéos ;
- des travaux et réalisations de supports écrits de style journalistique : compte rendu de presse, rédaction d'articles par des élèves ou réalisation de revue de presse ou de magazine...
- des travaux en atelier : analyse et lecture critique de journaux ;
- une exposition de photos et la présentation de l'exposition 13/18 questions de justice ;
- une émission télévisée ou émission de radio notamment en milieu carcéral ;
- des accueils de groupes de scolaires dans les palais de justice...

Pour sa part, le CLEMI a enregistré **une forte participation de l'Éducation nationale.**

Ont choisi d'aborder le thème presse et justice :

- Écoles : 3 047 sur 4 605 ayant participé à la manifestation ;
- Collèges : 2 475 sur 4 229 ayant participé à la manifestation ;
- Lycées : 808 sur 1 302 ayant participé à la manifestation
- Lycées professionnels : 651 sur 1 059 ayant participé à la manifestation.

Les travaux ont donné lieu à des animations diverses : kiosques, journaux scolaires, débats, ateliers d'analyse, concours, expositions.

### **La médiatisation et la couverture par la presse de la manifestation**

Malgré le dispositif médiatique mis en place par la Justice et l'Éducation nationale et le partenariat avec les médias (envois de communiqués

de presse, contacts presse, participation de la presse nationale et régionale aux manifestations...), l'événement a été plus faiblement couvert par la presse par rapport aux années précédentes.

La raison principale des faibles retombées médiatiques tient essentiellement aux dates de la *semaine de la Presse dans l'École* qui, cette année, coïncidaient avec les élections municipales. Il convient de préciser que les dates de l'événement sont arrêtées chaque année par circulaire de l'éducation nationale au cours du mois de septembre.

Comme les années précédentes, les dates de la manifestation de 2001 ont été fixées en septembre 2000 avant que ne soient arrêtées les élections municipales (fixées octobre 2000). En conséquence, il n'a pas été possible de modifier les dates de la *semaine de la Presse dans l'École*.

La coïncidence de dates n'a pas permis aux cabinets du ministère de la Justice et du ministère de l'Éducation nationale de communiquer avec la presse sur cette opération, en raison de l'interdiction qui leur est faite de communication pendant la période électorale. Par ailleurs, les médias ont privilégié la couverture des élections municipales sur celle de la semaine de la Presse dans l'École.

Néanmoins, le Sicom a recensé :

- 2 articles de presse écrite nationale : *Libération* (17/03/01) ; *La Croix* (14/03/01) ;
- 41 articles de presse écrite régionale ;
- environ 60 émissions radios et TV nationales et régionales abordant la *semaine de la Presse dans l'École* sous forme de flash ou de reportages.

Bilan rédigé par le SICOM  
du ministère de la Justice, Mai 2001.



## ***Les élèves et les enseignants à la découverte des médias d'information***

### ***La mission du Clemi***

Le Centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information (Clemi), est un organisme du ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie. Il a été créé en 1983, avec la mission *de promouvoir, notamment par des actions de formation, l'utilisation pluraliste des moyens d'information dans l'enseignement afin de favoriser une meilleure compréhension par les élèves du monde qui les entoure tout en développant leur sens critique* (Décret d'avril 1993).

Pour remplir cette mission, le Clemi propose, aux enseignants, des programmes de formations, d'animations, d'échanges et des publications pédagogiques.

### ***Son action***

- Former les enseignants à la connaissance du système des médias d'information, à l'analyse et à la compréhension de leurs messages, et à leur utilisation pédagogique en classe.
- Mettre en relation les enseignants et leurs élèves avec les professionnels des médias d'information pour bâtir des projets communs et mettre en place des actions comme la *semaine de la Presse dans l'École*.
- Accompagner l'expression des élèves dans le cadre scolaire (journaux, radio, vidéo, Internet) pour les former aux circuits de l'information, à la liberté et à la responsabilité.
- Produire et diffuser des documents pédagogiques sous forme de livres, de brochures et de supports audiovisuels. Ces publications visent à susciter et à développer, dans les classes, travaux et réflexions autour de l'actualité : c'est le moyen de toucher un public plus vaste que celui des stages de formation.

### ***Ses ressources***

- Des équipes dans les 30 académies qui travaillent quotidiennement avec les professionnels des médias, les universitaires, les parents d'élèves, les associations para-éducatives. Elles proposent formations et conseils.
- Un centre documentaire spécialisé dans le domaine «médias-éducation». Il possède et exploite le fonds de journaux scolaires et lycéens le plus important d'Europe.
- Des relations internationales sur le thème de l'éducation aux médias, avec des organisations gouvernementales étrangères et non gouvernementales.

Ministère de l'Éducation nationale  
Centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information  
391bis rue de Vaugirard, 75015 Paris  
tél. 01 53 68 71 00 - fax. 01 42 50 16 82 /54 74  
**[www.clemi.org](http://www.clemi.org)**  
Centre associé au CNDP